

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 23/02/2009

Réception par le Prefet : 23/02/2009

Publication : 27/02/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-3-7-1

Séance du vendredi 20 février 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

CONVENTION DE PARTENARIAT EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE ET DES ANIMATIONS AUTOUR DU LIVRE A LA MAISON CENTRALE D'ENSISHEIM

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2003/II-704 du 20 juin 2003 relative au schéma de réorganisation et de développement de la lecture publique,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la mise en œuvre d'un partenariat avec la Maison Centrale d'Ensisheim pour le développement de la lecture et des animations autour du livre en milieu carcéral ;
- Autorise le Président à signer la convention annexée au rapport.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions